SOMMAIRE

- ÉDITO P2
- HISTORIQUE ..... P 2
- PROTECTION DES PAYSAGES ..... P 2&3
- PLATEAU DE SACLAY P4
- AGRICULTURE ..... P 5&6
- BIODIVERSITÉ ..... P 5&6
- CIRCULATIONS DOUCES ..... P 6
- TRANSPORTS ..... P7&8
- BRUIT ..... P 8
- L'EAU ..... P 9
- INONDATIONS ..... P 10
- ACTIONS EN JUSTICE P10
- CLASSEMENT ..... P 10
- PROSPECTIVE ..... P 11

LE CASTOR DE LA BIÈVRE N°82

ÉDITÉ PAR LES AMIS DE LA VALLÉE DE LA BIÈVRE

50 ans. Age canonique ?

Tous, nous souhaitons transmettre à nos enfants un cadre de vie le plus satisfaisant possible. Pour cela il est nécessaire de regarder vers l'avenir. Il faut aussi que la génération qui va prendre le relais se sente concernée. Si la volonté de poursuivre l'engagement des créateurs des AVB s'est essentiellement centrée sur le fond, il est nécessaire de s'interroger aussi sur la forme. De plus l'environnement d'information a changé. Nous devons évoluer. Cet anniversaire nous en donne l'occasion.

POUR MODERNISER ET DYNAMISER L'IMAGE DES AVB, NOUS AVONS SOUHAITÉ INTERVENIR SUR LE LOGO, SUR LE JOURNAL ET SUR LE SITE INTERNET.

Étang de la Minière (AVB)

Le logo. Emblème connu de notre association, son dessin très figuratif et monochrome nous a semblé manquer d'affectivité. De plus il n'était pas personnalisé : représentant un **castor**, il pouvait convenir pour une tout autre activité. Celui que vous découvrez se veut plus proche et **sympathique**.

Le recours aux couleurs utilisées par le logo en font partie intégrante. Leur choix s'est imposé facilement : le **bleu**, symbole de l'eau est l'élément de base de notre rivière. Le **vert** évoque bien sûr nature et environnement. Ces deux couleurs résument la vocation de notre association .

Le journal. Le rajeunissement de la maquette du Castor est mise au service de la valorisation des informations que nous vous proposons.
L'accent est mis sur une mise en page plus aérée, plus colorée, plus structurée aussi pour un confort de lecture accru. Une plus grande place est accordée aux visuels (photos, schémas, cartes, illustrations,...)
Les préoccupations écologiques y ont aussi leur part ; ainsi le papier a été sélectionné pour ses qualités physiques, bien sûr, mais nous avons opté pour un papier certifié dont la traçabilité est certaine (FSC, marque reconnue de gestion responsable de la forêt)

Les encres sont végétales (sans métaux lourds). Il n'est plus besoin de recourir à de grandes quantités de solvant pour nettoyer les presses.

Le site. Support devenu incontournable au quotidien, les AVB ont leur adresse : **www.bievre.org**
Il a connu quelques vicissitudes mais il renaît !
Un programme de montée en charge ambitieux avec notamment la mise à disposition de la collection des Castor, en commençant par ceux qui existent en version numérique, puis, petit à petit ceux qu'il faudra scanner (ce qui prend davantage de temps !)

les nouvelles de la vallée

LE CASTOR SPÉCIAL DÉTENTE N°3 LE JOURNAL VERT DE LA VALLÉE DE LA BIÈVRE

LE CASTOR DE LA BIÈVRE

50 ANS

ÉDITO

1967 >> 2017

Histoires du passé, leçons pour l'avenir

Cinquante ans de vie, pour une association, ce n'est pas rien ! Surtout quand cette vie est mouvementée et celle des Amis de la Vallée de la Bièvre (AVB) l'a été, c'est le moins que l'on puisse dire...

Si nous avions envie de fêter cet anniversaire avec vous, lecteurs du Castor, ce n'est pas pour céder à l'autosatisfaction en regardant avec complaisance certains succès obtenus. Car succès il y a eu mais échecs également et certains d'entre eux ont laissé sur notre région des cicatrices indélébiles. Non, la raison de cette rétrospective est l'impression évidente que les menaces sont toujours les mêmes, que la garde ne doit jamais être baissée, que ce que l'on croit être des victoires définitives ne sont parfois que des combats gagnés sur le temps. L'histoire des luttes menées par les associations, les élus locaux souvent et la population en grande majorité contre les outrances de l'aménagement non raisonné sont avant tout des formidables leçons pour l'avenir.

Vous lirez dans ce Castor, avec étonnement sans doute, comment nous avons échappé à une usine de production Citroën au nord de Bièvres en 1961, à un " Bièvres 2 " de 5000 habitants en 1963, à une station d'épuration démesurée à Guyancourt qui aurait tué la Bièvre en 1974 ; mais aussi qu'un golf de 90 ha a pu être construit en toute illégalité à Villaroy ; et bien d'autres actions plus récentes qui ont été couronnées de succès... ou pas.

C'est grâce à ces actions collectives que la vallée de la Bièvre a conservé ses paysages naturels et son charme. Mais, un peu plus loin, on ne peut malheureusement que constater le mitage des terres agricoles sur le plateau de Saclay sous la pression incessante des aménageurs. Grandir, grossir, concentrer semblent des objectifs évidents pour beaucoup d'hommes et de femmes politiques. Mais pour en faire quoi ? Au bénéfice de qui ? Question suivante !

Nous espérons que cette fresque de l'histoire locale de ces cinquante dernières années contribuera à ouvrir les yeux de tous ceux qui ont entre leurs mains les choix stratégiques d'aménagement de notre région : les décisions qu'ils prennent engagent l'avenir de façon irréversible. On ne replante jamais du blé ou des forêts à la place des villes ou des grandes infrastructures, quelles que soient les erreurs que l'on commette et que l'on reconnaît éventuellement plus tard.

Au-delà du déluge de projets du Grand Paris qui étouffent peu à peu les dernières exploitations agricoles et les derniers espaces naturels du plateau de Saclay, de nouvelles ambitions sont apparues : les jeux olympiques de 2024 et l'Exposition universelle de 2025, avec comme corollaire des installations supplémentaires et des infrastructures de transports à construire dans la région, infrastructures définitives au coût astronomique pour des événements éphémères. Ces événements ne sont pas négatifs en soi mais peuvent porter des valeurs bien différentes : fête du dépassement de soi ou du savoir-faire des apprentis-sorciers du dopage pour le premier ; Présentation au monde d'une vision d'avenir pour le second, mais quel avenir ?

Il paraît qu'on ne fait plus de la politique comme avant, qu'on s'écoute et qu'on se concerte. Et nos députés locaux fraîchement élus avaient entonné l'hymne à la protection de l'environnement et à l'agriculture de proximité pendant la campagne législative.

Ils ont manifestement assimilé facilement la théorie. Quant à la pratique, il semblerait que les couleurs chatoyantes de la nouvelle démarche ouverte et participative se délavent assez vite dans le grand bain de la politique traditionnelle.

Les Amis de la Vallée de la Bièvre sont nés il y a 50 ans.

Mais ils ont été conçus quelques années avant, en 1961. À l'époque, à Bièvres, Jean Viguié se bat seul contre l'implantation d'une usine automobile sur le plateau de Villacoublay, à la limite des bois du Loup Pendu sur les pentes de la Sygrie. Il alerte la presse, les ministères, réunit des maires de la Vallée, des habitants et crée " le Comité de défense et de protection de la vallée de la Bièvre ".

Pour éviter de rester sur le seul plan défensif, le " Comité de défense " s'adjoint une autre association : " l'Association pour le Parc de Nature de la Bièvre ". C'est en 1967 que les deux associations fusionnent et donnent naissance aux " Amis de la Vallée de la Bièvre ". Jean Viguié en sera le premier Président.

Les buts sont à la fois la défense de la Vallée, mais aussi sa mise en valeur et sa reconnaissance. L'association édite des journaux : " Les Nouvelles de la Vallée " puis, à partir de 1984, " Le Castor " tiré à plus de 20000 exemplaires et distribué gratuitement dans les neuf communes de la " haute vallée ".

Cette haute vallée de la Bièvre, située à 15 km de Paris, est un ruban vert de 2150 hectares sur deux départements, les Yvelines et l'Essonne. La rivière coule à l'air libre de sa source à Guyancourt vers Verrières-le-Buisson, puis elle est enterrée jusqu'à Paris. Elle longe ou traverse neuf communes : Guyancourt, Buc, les Loges-en-Josas, Jouy-en-Josas, Saclay, Bièvres, Igny, Vauhallan, Verrières-le Buisson. Les forêts et bois couvrent 1700 hectares ; la majorité sont des bois publics.

La défense du site concerne la Vallée elle-même, ses coteaux boisés et les plateaux qui la bordent dont celui, très menacé, de Saclay.

Pour agir, les AVB ont des moyens : manifestations, expositions, vigilance des militants, réunions publiques, recours juridiques, ouvrages, journal le Castor. Les actions sont souvent menées avec des partenaires concernés par le territoire : des syndicats de communes, des mairies, d'autres associations.

Avec le SIAVB (Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre), en 1974, les AVB s'opposent au projet d'une station d'épuration des eaux usées de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines dont les rejets devaient se déverser dans la Bièvre.

M. Viguié devant le stand AVB à la fête de Jouy (archives AVB))

Un peu plus tard, en 1977, à Bièvres, grâce à la solidarité des communes, et le SIEAPVB (Syndicat Intercommunal de Protection et d'Aménagement de la Vallée de la Bièvre), ils obtiennent le rachat à un promoteur du domaine de Montéclin.

Un des combats qui, lui, est toujours d'actualité, est la défense du plateau de Saclay et la sauvegarde de ses terres agricoles. C'est une lutte contre une urbanisation excessive qui aurait aussi des conséquences sur l'équilibre des villages de la vallée.

Les AVB s'attachent à faire connaître les lois de protection et à éviter les constructions sans permis ou abusives dans un site classé. Ils ont gagné le procès contre La tour Arman, construite en 1972 sans permis dans le domaine du Montcel, site classé à Jouy-en-Josas. Mais la tour Arman est toujours là, rouillée, trop haute et déparant ce site magnifique, car le jugement n'a jamais été appliqué ! Heureusement, ce cas est exceptionnel et d'autres recours en justice ont eu une issue plus favorable.

L'année 2000 fut pour les AVB une grande année : le classement de la vallée de la Bièvre sur 2150 hectares. Ils avaient milité en sa faveur dès 1968 face à la nécessité de classer ce territoire qui était déjà inscrit à l'inventaire des sites. Ce classement, enfin obtenu 32 ans plus tard, protège la Vallée par la loi mais n'empêche pas les infractions. Par exemple, tout récemment, les AVB se sont opposés, avec d'autres associations, la mairie de Bièvres et l'État, à des aménagements illicites dans le site de Vauboyen (haras).

ALERTE
SUR NOTRE BANLIEUE

Travailleurs de toutes classes...
qui vous imposez chaque jour des heures de trajet pour retrouver le soir et chaque week-end le calme et l'air pur de vos communes de banlieue;

Retraités...
qui avez durement travaillé en vous privant souvent pour avoir votre petite maison dans la verdure;

Pères de Famille...
qui faites des sacrifices pour que vos enfants puissent grandir à l'abri de l'air pollué et du vacarme de la Ville;

Tout cela est menacé
par des projets insensés qui vont détruire les derniers espaces verts autour de la capitale en y implantant de nouveaux établissements industriels tels que CITROEN à BIEVRES - VELIZY. N'êtes-vous pas déjà assez incommodés par les centres d'essais de moteurs du Bois de Verrières et de Villeras dont le bruit s'accroit sans arrêt.

Seule une action massive de toute la Population,
des pétitions, des protestations énergiques auprès de vos élus municipaux, cantonaux, départementaux et auprès de vos préfets auront raison de ces
Ravageurs de sites

Pour la Vallée de la Bièvre et ses Environs, adhérez au :
Comité de Défense et Protection de la Vallée de la Bièvre
à BIÈVRES (S.-&-O.)

Affiche de mobilisation -1964- (archives AVB)

La circulation est aussi un des problèmes de la vallée de la Bièvre. Les voies, souvent élargies, sont de plus en plus nombreuses. Elles grignotent des parcelles de forêts, des espaces naturels. Les AVB étudient des circuits et proposent des solutions moins agressives. Et c'est à tout moment qu'il faut intervenir.

Le travail des AVB est passionnant, mais sans fin, pour maintenir ce magnifique territoire ouvert à tous. Il a bien changé en 50 ans mais il a gardé son écrin de verdure, ses forêts et la plupart de ses chemins, ses poètes... Vous habitez la Vallée ou ailleurs et vous aimez cette Vallée ; vous ne voulez pas la voir abîmée ni meurtrie, alors venez nous rejoindre, il y a toujours beaucoup à faire.

>> Une usine Citroën menace la vallée

Chaîne de montage des DS Citroën (droits réservés)

L'une des menaces les plus sévères qui se soient présentées, dans les années 60, est l'installation très sérieusement envisagée d'une usine de production automobile sur les pentes de la Sygrie, à la limite du Bois du Loup Pendu. En effet, Citroën est poussée à quitter son installation historique du quai de Javel dans le XVe arrondissement de Paris.

Usant de tous les moyens disponibles et n'épargnant pas leurs efforts, les responsables des AVB -et particulièrement Jean Viguié, premier président des AVB-, ont fait assaut d'interventions à tous les niveaux possibles pour empêcher cela : le projet de Citroën est en pleine contradiction avec les intentions affichées des pouvoirs publics de maintenir et sauvegarder des espaces boisés en région parisienne. Sur le lieu convoité, le schéma directeur de la région parisienne de l'époque prévoit une zone verte " espace boisé urbain " au statut comparable à celui du Parc de Bagatelle ou du Bois de Boulogne. Ce schéma prévoit même de reboiser pour assurer la jonction entre les bois de Verrières et du Loup Pendu. Ce n'est vraiment pas le cadre pour implanter une industrie lourde, classée en première catégorie des établissements dangereux, incommodes et insalubres !

Un comité de défense et de protection de la Vallée ainsi que l'association pour l'aménagement du parc de nature de la Bièvre, ancêtre des AVB, ont alors été créés. Son premier argument est de faire valoir que des zones industrielles sont conçues pour accueillir les industries lourdes, sans saccager des lieux naturels irremplaçables, surtout à si peu de distance de Paris.

Des actions successives ont cherché dans un premier temps à contrer la menace par des attaques ciblées : sur le bruit, (le projet prévoyait 1000 voitures au banc d'essai, 24 h/24 !), la pollution de l'air, la pollution de l'eau, le danger d'incendie, les embarras de circulation (2000 ouvriers venant d'ailleurs + les camions transporteurs de véhicules). La réduction des emprises des bâtiments. La suppression des activités les plus nuisibles.

Le Conseil Départemental d'Hygiène, à qui le projet est soumis à 2 reprises, le refusant pour la seconde fois malgré les aménagements apportés, indique clairement que " l'emplacement paraît mal choisi "...

Finalement, tous les efforts déployés par les défenseurs acharnés de la Vallée sont payants : **Citroën, devant la détermination des opposants et l'augmentation considérable du coût d'installation provoquée par les contraintes qui lui sont imposées, renonce et se résout à s'implanter à Aulnay.**

Aujourd'hui, par le jeu des évolutions successives du schéma directeur, ce territoire est occupé par des activités tertiaires : les services de recherche et de design de PSA et des infrastructures commerciales.

Le château de Montéclin à Bièvres

Surplombant la vallée, à hauteur de Villacoublay, sur la commune de Bièvres, le domaine de Montéclin aurait appartenu à l'abbaye de St-Germain-des-Prés aux environs de 1150.

Au XXe siècle, le château, situé à proximité de l'aérodrome de Villacoublay, eut à subir durant la guerre les dommages collatéraux des nombreux bombardements qui visaient son voisin.

Jamais remis en état, le domaine fut cédé en 1961 à un promoteur immobilier, initiateur de Parly 2, M. de Balkany, plus puissant promoteur d'alors. L'intention de ce dernier était de construire un ensemble d'immeubles totalisant 1584 logements soit l'équivalent de la commune de Bièvres !

En 1966, le domaine, jusqu'alors inconstructible, est classé zone d'aménagement concerté !

La commune refuse ce projet de " Bièvres 2 " qui menace le village tout en défigurant définitivement la vallée de la Bièvre.

Isolée, la commune ne se trouve pas en position de résister aux assauts du promoteur qui en est arrivé à projeter de réaliser un ensemble de logements et bureaux de 120000 m2 !

Après de vaines tentatives de poser des conditions, la municipalité en vient à envisager d'acquérir le domaine.

L'évaluation dépassant les possibilités du budget communal, c'est finalement le Syndicat Intercommunal, fraîchement créé, qui préconisa la solution : faire appel à la solidarité des communes et aux aides des collectivités locales et de l'État.

La solidarité exemplaire des communes les conduisit à exproprier le promoteur faisant échouer les " dérogations " qu'il était en train d'obtenir, barrant ainsi la route aux appétits qui n'auraient pas manqué de suivre cette première brèche. Après nombre de démêlés juridiques, la valeur du domaine a plus que doublé. Aidées par les interventions de l'État, les sept communes de la vallée se rendirent propriétaires du château et du domaine.

Entre l'achat du domaine par le promoteur (1961) et son acquisition par le syndicat (1976) 16 années se sont écoulées...

Celui-ci, délaissé de longue date, d'une superficie de 36 hectares entre Bièvres, Vauboyen et Jouy-en-Josas, restera parc de nature boisé. Le château, livré à la merci des pilleurs et des vandales durant toutes ces années menaçait ruine ...et les éventuels promeneurs. Le syndicat intercommunal, mesurant le danger et l'inutilité de ce vestige sans grand intérêt patrimonial, décida, avec l'autorisation de l'administration des Bâtiments de France, de le démolir.

Aujourd'hui, le domaine est, pour sa plus grande part, rattaché au massif forestier qui l'entoure. Deux activités y sont implantées depuis de nombreuses années : le poney club de Montéclin qui vient d'entreprendre des travaux de modernisation de ses installations ainsi que le club de dressage canin. Ces implantations se situent à proximité de la RD 53, route qui contourne l'aérodrome par le Sud.

"Long Term Parking"

Nom de baptême de la sculpture monumentale du Franco-Américain Arman, haute de 19,50 mètres, est composée de 59 voitures de modèles différents, prises en sandwich dans 1500 tonnes de béton.

Prévue à l'origine pour être installée à Chicago, elle fût érigée en 1982 ***sans permis de construire*** *dans le domaine du Montcel, à Jouy-en-Josas.* ***Arman*** *(1928-2005), artiste sculpteur, appartient au courant artistique du nouveau réalisme qui s'étend de 1960 à 1970. Il se singularise par l'accumulation d'objets qui posent la question de leur statut dans l'œuvre d'art comme dans notre propre société. Les objets sont à la fois sujets et composantes des œuvres.*

Ce dressant dans un parc tel un énorme fossile, témoin d'une société de consommation de masse, cette œuvre n'était au départ qu'un essai provisoire qui souleva beaucoup de mécontentements chez les riverains lorsqu'ils ont constaté qu'il resterait. Il se compose d'un socle de béton de 6 m x 6 m, sans fondation, avec un vide en son centre qui permet de descendre à l'intérieur de la sculpture. Les voitures sont calées entre ce vide central et un coffrage en bois. Avant que ne soit coulé le béton à la pompe, chaque voiture est aspergée d'un produit isolant sur sa face visible afin que le béton n'attaque pas la peinture. Une fois le coffrage retiré, le béton est cassé autour des voitures, elles-mêmes remplies de béton. Les modèles de voitures ont été choisis de façon aléatoire, en fonction de leur passage sur une route, mémoire d'un moment de réalité. Leur agencement s'est fait selon leur couleur, comme un peintre agence ses couleurs sur sa toile. La construction a duré 6 mois et son coût s'est élevé à plus d'1 million de francs. Pour tout entretien, la sculpture est nettoyée au jet d'eau tous les 3 ans afin de décoller les mousses, et fait l'objet d'une révision de sécurité.

(source : histoiredarts.blogspot.fr)

Ayant le souci de ne pas être mal interprétée, l'action des AVB sépara dès le départ la dimension artistique de la réalisation du contexte illégal dans lequel a été installée l'œuvre : Monsieur Arman fut approché pour lui préciser que ni l'œuvre ni l'artiste n'étaient visés par cette action.

Le domaine du Montcel fut le premier site classé de la Vallée dès l'année 1967. A ce titre, le préalable de l'accord de la commission des sites était -et demeure- incontournable avant tout projet de construction. C'est pourquoi plusieurs permis de construire ont auparavant été refusés.

Établie illégalement en zone classée donc, les efforts du propriétaire se portèrent alors sur la régularisation " après-coup " de cette infraction ! Les AVB, déterminés à faire respecter la loi, et s'appuyant sur l'objet-même de l'association, gagnèrent un premier procès condamnant le propriétaire à une remise en état des lieux dans un délai d'un an, sous astreinte d'une amende journalière de 600 F. Celui-ci s'est alors pourvu en cassation.

Puis, faisant appel à des appuis de plus en plus haut placés, le propriétaire a finalement obtenu de Monsieur Jack Lang, à la veille de quitter

son poste de ministre de la Culture, le passe-droit de pouvoir braver la loi en autorisant le maintien de l'œuvre.

César, artiste notamment connu pour la compression qui récompense chaque année le festival de Cannes, y a aussi laissé son empreinte : " l'hommage à Eiffel ", œuvre monumentale élaborée à partir des poutrelles métalliques retirées de la Tour Eiffel lors de l'allégement de sa structure. Mise en place en 1984, celle-ci mesure 18 m de haut et pèse 500 tonnes...

VILLAROY

Le politique et l'espace agricole

Dans les ministères parisiens, sur les cartes punaisées au mur, les espaces agricoles vierges de constructions sont représentés comme de vastes surfaces blanches. Pour certains bureaucrates en charge du développement et de l'avenir qu'ils n'envisagent qu'en projets à construire, tout ce " blanc " est synonyme de terres à conquérir. Qui plus est, lorsqu'elles se trouvent à 20 km de Paris, qu'elles ne sont occupées que par quelques exploitations agricoles disséminées, elles sont faciles à exproprier pour la " bonne cause ".

Ferme de Villaroy

>> C'est une aubaine, facile à valoriser. Accompagnés de la cohorte des promoteurs prompts à s'intéresser à tout potentiel à bétonner, ils s'encouragent mutuellement à se donner de bonnes raisons. Et la liste s'allonge chaque jour. De plus, lorsqu'ils sont encouragés par l'État à accomplir un destin national, il n'y a plus de frein pour ces missionnaires !

Sur le plateau de Saclay, cela a commencé par l'installation du campus de l'École Polytechnique, en 1976, sur une superficie initiale de 160 ha. Cette première mainmise de la part des pouvoirs publics sur les terres de la ferme de la Vauve fut suivie de beaucoup d'autres jusqu'au décret de l'Opération d'Intérêt National en novembre 2009

La ferme de Villaroy, exemple emblématique.

Le plateau de Saclay est un territoire aux terres très fertiles grâce à la présence des limons des plateaux, assaini par drainage au XVIIIe siècle. Ce qui explique que la commune de Guyancourt comptait sept grandes fermes qui dominaient les espaces économique et politique. Domaine rural à l'époque féodale, Villaroy devint commanderie puis fut vendu à Louis XIV. À la Révolution, la ferme royale fut alors achetée par un riche bourgeois parisien qui en perpétua l'exploitation. Dans les années 1920-1925, Emile Heurtebise, reprend la ferme, qui compte alors 170 hectares. Ce sont 3 générations qui s'y succèderont jusqu'à nos jours, s'adaptant aux évolutions tant des techniques que du marché. Mais, la surface actuelle[1], réduite au quart de ce qu'elle était, rend très précaire l'exploitation céréalière, propre à la nature du sol.

(cf ouvrage " Terres précieuses ")

Première attaque, le nouveau quartier : En 1930, René Caudron installe à Villaroy un terrain d'essai pour ses avions. Avec le soutien de Louis Renault, l'aérodrome prend de l'ampleur et devient le lieu de tous les grands succès aéronautiques. Mais en 1940, les Allemands occupent le terrain d'aviation jusqu'à sa libération en 1944, après de sévères bombardements. Remis en état, il est ouvert au trafic public jusqu'à connaître en 1985 l'un des plus forts trafics de France. En 1989, il est décidé de fermer cet aéroport, officiellement pour des raisons de sécurité.

Cet espace libéré a fait, dans les années 90, le bonheur des promoteurs. L'agglomération de Guyancourt compte le développer encore autour d'une gare dumétro ligne 18.

[1] Cf Le Plateau de Saclay p4

Deuxième attaque en règle de ce côté du plateau : en 1987, une enquête publique annonce l'expropriation de terres agricoles pour l'installation d'un grand golf public sur l'emprise de plusieurs communes : Châteaufort, Magny-les-Hameaux et Voisins-le-Bretonneux. Projet d'envergure (sur 90 hectares) appuyé par la fédération française de golf qui projette d'y accueillir l'Open de France. Les plus hautes autorités de l'État sont démarchées avec succès.

Les AVB interviennent auprès du Préfet des Yvelines puis entament des procédures auprès du Tribunal Administratif contre des arrêtés préfectoraux et municipaux autorisant le golf. Ces procédures aboutissent et les arrêtés sont cassés. Mais les travaux continuent dans l'illégalité ! Après une nouvelle action des AVB, les travaux ralentissent, mais continuent néanmoins.

Le fantasme absolu de la page totalement blanche pour l'architecte de golf est assouvi : il a à sa disposition un plateau parfaitement lisse sans aucun obstacle sur lequel sont déversés ou déplacés 2,2 millions de m³ de terre ou de déblais en ayant recours à une noria de 400 à 450 camions par jour durant des mois... 9 hectares de plan d'eau y sont creusés. Lors des épreuves, 80000 spectateurs peuvent y être admis...

Bref, en matière de golf, c'est un " must " à la française ! Pour les défenseurs de l'environnement, c'est un gâchis absolu !

Troisième coup porté : le Technocentre Renault, inauguré en 1998, s'installe à Villaroy avec plus de 10000 salariés (prestataires, sous-traitants et filiales). Il s'ensuit la construction de nombreux logements.

Partiellement implanté sur les anciennes pistes Caudron-Renault, le Technocentre s'étend sur 150 hectares dont 410000 m2 de planchers, et 140000 m2 de parkings imperméabilisés, stérilisant la plus grande part des terres de la ferme familiale de Villaroy, amenant cette dernière à y cesser ses activités agricoles : le point de non-retour pour la rentabilité de cette exploitation l'a condamnée.

En 1992, le Tribunal Administratif de Versailles prononce le sursis à exécution du permis de construire du Technocentre Renault et annule la ZAC " logements " à Guyancourt pour " imprécision des études d'impact sur l'environnement d'aménagements extrêmement importants " puisque, avec 250 hectares de surface urbanisée, 5000 habitants et 10000 salariés, ce sont l'équivalent de la commune de Buc qui vient chambouler le site, encombrer les voies de circulation, accroître le bruit et la pollution, augmenter considérablement les risques d'inondation dans les vallées.

Là encore, c'est l'intervention de l'État qui bouscule les décisions de justice pour faire avancer à marche forcée l'installation du projet de l'entreprise qu'il administre.

Exemple-type de la pression qui existe sur ces riches terres à blé, conduisant à faire se rejoindre les urbanisations galopantes de Massy-Palaiseau d'un côté et de Saint-Quentin-en-Yvelines de l'autre. Cette dérive met à mal les efforts déployés par les associations pour préserver cette zone verte d'équilibre et de continuité écologique.

Les répercutions sont toujours plus destructrices que ce qui est envisagé dans les projets de départ, toujours trop optimistes et présentés sous les atours les plus séduisants.

Le plateau de Saclay
un aménagement conflictuel

***En 1962**, à la constitution des associations qui fusionneront en AVB cinq ans plus tard, le Plateau de Saclay comportait seulement 3 établissements à caractère scientifique (Centre d'Essai des Propulseurs, Centre d'Etudes Nucléaires, et Centre de Recherche de la CSF) et 14 fermes y cultivaient plus de **4000 hectares** (témoignages à lire dans " Terres Précieuses ", excellent livre de Martine Debiesse).*

Le Moulon, vu de la Martinière (AVB)

Creusement du bassin de rétention, derrière EDF (AVB)

Vingt-cinq ans après,

suite au Schéma directeur « Delouvrier » (1965, ville nouvelle de St Quentin-en-Yvelines), à la percée de la « déviation F18 » en 1972 (devenue RN118), à la construction de quartiers d'habitation (Satory, Saclay-Bourg, Jouy-Parc de Diane ...), ainsi qu'à l'arrivée de grandes écoles déménagées (1964 HEC, 1965 Ecole Supérieure d'Optique, 1975 ESE Supélec, 1976 Ecole Polytechnique ...),

le ton était donné :

- ***Un tiers des exploitations agricoles avait disparu (la Vauve, Favreuse, Moulon, St Aubin, Toussus),***
- ***Deux fermes de Saclay avaient dû quitter les bâtiments de leur siège historique (le Grand Chemin et la Tournelle),***
- ***La ferme de Villaroy avait perdu son troupeau, et les trois quart de ses terres.*** [1]

À la suite de l'action de 1980 qui avait fait échouer l'implantation d'une usine Synthélabo à St Aubin, Gérard Delattre, animateur du collectif de Sauvegarde du Plateau de Saclay, devient président des AVB en 1986 et crée l'UASPS (Union des Associations de Sauvegarde du Plateau de Saclay et des vallées limitrophes). Pour contrer les projets sur Guyancourt, des recours administratifs sont déposés en 1987 et 1988. Les arrêtés autorisant le golf sont cassés mais, faute d'autorité publique volontariste, les travaux se poursuivent en toute illégalité !

Parallèlement se crée le Syndicat Intercommunal d'étude et de programmation du Plateau de Saclay (SIPS) pour rassembler 15 communes dans l'élaboration d'un schéma directeur. En 1990 le SIPS se fait le porte-drapeau d'un " pôle d'excellence de niveau européen " et propose :

- ***300 hectares de " technopoles " distribuées aux maires quémandeurs de taxe professionnelle ;***
- ***15000 logements à répartir, principalement dans les vallées ;***
- ***un objectif seuil de la superficie agricole limité à 2000 hectares.***

Les éditions du " Castor " de l'époque (n°14 à 21) relatent la levée de bouclier des opposants. Fortes des 15000 signatures hostiles au projet, les associations attaquent les décisions devant le Conseil d'État et le Tribunal Administratif. Mais fin 1993, sans attendre le verdict, le District Intercommunal du Plateau de Saclay (DIPS, évolution du SIPS suite à l'intercommunalité) fait lancer une enquête publique pour pouvoir exproprier 525 hectares de terres agricoles.

Suite à 4000 dépositions dans les registres, en janvier 1994, le commissaire-enquêteur donne un avis défavorable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et demande d'attendre les jugements des procédures en cours ! C'est un coup d'arrêt à la poursuite démesurée de l'urbanisation, et le DIPS de Robert Trimbach (maire de Gif-sur-Yvette) révise à la baisse son schéma directeur et instaure de meilleures pratiques de concertation avec les associations.

La superficie agricole du plateau a quand même été réduite à 2760 hectares, en " s'ornant " du siège de Bouygues Construction (qu'il a fallu faire reculer pour préserver le site), du Golf National (sous les buttes, les déblais de la Ville Nouvelle...) et du Techno-centre Renault (des parkings étalés en surface pour 11000 employés).

Au 21ème siècle, les temps ont changé, mais pas les visées des aménageurs invétérés : l'histoire bégaie en réitérant le plan et la propagande de 1993.

L'Opération d'Intérêt National (OIN), arme fatale déclenchée fin 2005 par le premier ministre Dominique de Villepin, a donné à l'État les pleins pouvoirs sur l'aménagement du plateau de Saclay. Après l'élection présidentielle de 2007, ce fût le Plan Campus pour un " cluster " scientifique et technologique (janvier 2008), et la loi du Grand Paris (juin 2010) qui mettait en place les nouveaux établissements publics :

- ***Société du Grand Paris (SGP) pour le métro " Grand Huit " et sa " ligne verte ",***
- ***Etablissement Public Paris Saclay (EPPS) pour les aménagements du plateau (devenu EPAPS depuis).***

On a pu regretter ensuite que l'esprit des procédures démocratiques de concertation ait été sensiblement détourné :

- ***évitement de débats particuliers sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), aussi bien pour le projet de cluster (malgré une prétendue importance nationale) que pour la ligne 18 (bien que son problème spécifique ait été largement reconnu) ;***
- ***succession d'enquêtes publiques partielles pour présenter l'aménagement : " saucissonnage " qui masque l'impact global de l'opération, démobilise les contributeurs, et vise à saturer la vigilance des associations.***

Avec, bien sûr, un avis favorable des commissions d'enquête (même s'il a fallu s'y reprendre à deux fois pour un Contrat de Développement Territorial, le CDT territoire sud). Avis favorable parfois très surprenant : pour la ligne 18, 70% des avis exprimés contestaient en réalité tout ou partie de son utilité publique sur près de 4500 dépôts, soit plus de contributions que tout le reste du réseau Grand Paris Express !

Avec ce projet de métro, le spectre d'une jonction urbaine des pôles de Massy et de Saint-Quentin-en Yvelines réapparaît clairement et repose une question récurrente d'aménagement du territoire :

> **L'Île-de-France doit-elle continuer de croître jusqu'à l'asphyxie ? Les AVB militent depuis cinquante ans pour protéger l'environnement et la qualité de vie des citoyens. De nouveaux recours associatifs ont donc été portés devant le Tribunal Administratif et le Conseil d'État.**

[1] Voir l'article " Villaroy "

L'AGRICULTURE, une richesse à

Les " trente glorieuses " ont artificialisé sans compter les espaces naturels, agricoles et forestiers. Cela aurait pu être pire sans l'éveil d'une conscience écologique :

- en 1967, les élus régionaux décident la mise en place d'une " Ceinture verte de Paris "incluant le plateau de Saclay, rejoints, en 1969, par la quasi-totalité des candidats aux élections municipales.
- Le schéma " Delouvrier " prévoyait d'étendre la ville nouvelle jusqu'à Palaiseau. En 1976, les pouvoirs publics finissent par entendre les objections et réduisent les attributions de l'établissement public d'aménagement de Saint Quentin en Yvelines sur la partie essonnienne du plateau.

L'étude commandée en 1983 par Michel Rocard conclut au maintien absolu de l'agriculture sur le plateau.

En 2001, le plateau se sent conforté dans sa vocation agricole par la décision de la Région de lancer un audit patrimonial sur le devenir de l'agriculture. À l'instigation d'un groupe associatif animé par Serge Antoine, secrétaire général des AVB, les agriculteurs Jean-Marie Dupré (Viltain), et Christian Vandame (Villiers-le-Bâcle) créent l'association " Terre et Cité " pour porter cet audit et dans le but d'étudier et promouvoir une évolution du plateau de Saclay conservant sa place à l'agriculture. Les AVB ont fortement soutenu cette initiative et contribuent toujours aux travaux de Terre et Cité.

Puis face à une Opération d'Intérêt National (OIN) qui " oublie " la dimension agricole du territoire , le collectif " Un autre avenir pour les Pays de Saclay " se crée avec une douzaine de groupes et d'associations (dont les AVB). Ce collectif propose un projet partagé de territoire alternatif.

En 2005, suite à la mise en vente de 100 hectares cultivés à Villiers-le-Bâcle, la SCI " Terres Fertiles " est créée, rassemblant la souscription de plus de 1200 particuliers. La SCI peut ainsi acquérir 20 des 100 hectares. Les 80 hectares restant étant acquis par le propriétaire du château mitoyen. L'exploitation de la ferme est ainsi sauvegardée.

En 2010, la loi Grand Paris n'a fait qu'une seule concession à cette dimension agricole du plateau, mais elle est importante : la création de la Zone de Protection Naturelle, Agricole et Forestière (ZPNAF). Rappelons qu'il a fallu batailler ferme pour obtenir la protection des 2300 hectares que les agriculteurs considèrent comme le minimum nécessaire à la survie de leur activité :

- motion des associations,
- propositions d'amendements lors du débat parlementaire,
- lettre au président de la république,
- lobbying auprès des parlementaires.

Ce n'est que grâce au soutien de certains députés et sénateurs que ces revendications ont été écoutées et qu'a été repoussé l'ultime amendement réducteur du secrétaire d'État Christian Blanc.

Cette ZPNAF est une victoire qui ne doit pas se refermer comme un piège :

- cette zone protégée sert d'alibi pour aménager systématiquement toutes les terres agricoles environnantes ;
- son statut, très particulier de par la loi de 2010, ne soumet pas son aménagement à l'avis d'un organisme de contrôle ni à une décision ministérielle (à l'inverse des sites classés) ;
- Ni le programme d'action ni la charte rédigés par l'Établissement Public d'Aménagement Paris Saclay (EPAPS) ne "sanctuarisent" réellement la protection, quoiqu'en disent les aménageurs.

LES **AVB** S'ASSOCIENT PLEINEMENT À LA REVENDICATION DES **AGRICULTEURS** POUR L'ASSURANCE DE LEUR **FUTUR** ET LA **PÉRENNITÉ** DE LEUR **ACTIVITÉ**.

Champ labouré sur le plateau (J.de Givry)

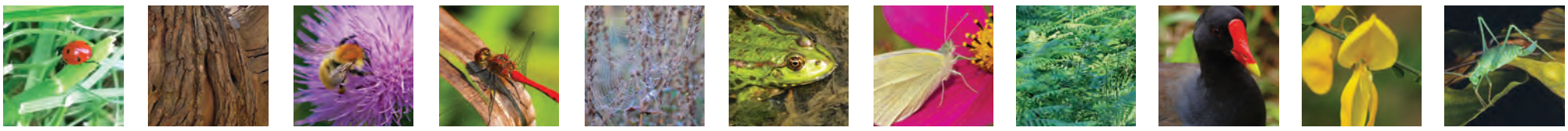

La biodiversité, atout vital de la vallée

Les AVB ont milité depuis leur création pour la protection et la mise en valeur de la faune et la flore de la vallée. Depuis 20 ans, ils ont intensifié leurs actions, grâce au classement au titre de la loi paysage et par de nombreuses actions de communication auprès du public.

Cette nature qui, aujourd'hui, fait la fierté de la Vallée, a bien changé depuis le Moyen-Âge où la rivière était noyée dans une zone marécageuse. Y vivaient alors, dit-on, des castors, d'où le nom de Bièvre (Beaver pour les Gaulois), et les moustiques y étaient rois. La construction du château de Versailles, la création du réseau des étangs et des rigoles du plateau de Saclay, les aqueducs pour guider l'eau vers les bassins des jardins, ont asséché la Vallée. La rivière inondait régulièrement la Vallée, mais le marécage s'était assaini, laissant des zones humides riches en biodiversité. Au fil du temps, l'installation de villages sur ses rives et la création d'étangs contrôlant le débit de la rivière ont façonné ce paysage que l'Association défend depuis 50 ans.

À partir des années 70, la biodiversité de la Vallée a été souvent menacée et la dégradation de la qualité de l'eau de la rivière a chassé de nombreuses espèces de plantes et d'animaux. Les associations ont multiplié les actions pour alerter les élus sur ces problèmes. Dans ce cadre, les AVB ont rédigé plusieurs " Chartes vertes " (1977, 1983 et 1989) pour lister les objectifs, les problèmes et les solutions relatifs à la protection de ce territoire si proche de Paris et donc tellement convoité par les promoteurs. Un travail constant en partenariat avec des élus des communes de la Vallée, les actions en faveur du classement des zones naturelles et pour l'entretien des étangs pour garder un habitat naturel à la faune et à la flore locale, ont fini par porter leurs fruits. Le retour d'espèces disparues, indicatrices de la bonne santé de cette nature, a pu être envisagé. En 1980, le soutien aux associations de protection des oiseaux a conduit à l'obtention d'un statut de réserve ornithologique pour l'Étang Vieux de Saclay, riche en roselières et en frayères. Cette réserve a été classée " réserve conventionnelle " avec la présence de plus de 200 espèces d'oiseaux.

Pour sauvegarder la faune et la flore, il faut les connaître et les faire connaître. Dans ce domaine, nombre d'expositions ont été organisés (expo VIVA de Vauhallan, expo de la maison des arbres et des oiseaux à Verrières-le-Buisson, expo de l'OPIE à Guyancourt, expo AVB en 1969 à Jouy-en-Josas et en 1982 sur la haute vallée de la Bièvre) afin d'informer la population sur les trésors de la nature valbiévraine. Les nombreux ouvrages, écrits et publiés par l'association, ont aussi contribué à partager la connaissance sur la biodiversité de la vallée avec le public. Un guide vert de la Vallée paru en 1989 puis rénové en 2010 (année de la biodiversité) permet aujourd'hui de se promener dans la vallée en découvrant et observant sa flore et sa faune. La brochure sur les étangs et rigoles du plateau de Saclay, éditée en 1995, complète ce guide pour que les promeneurs découvrent plantes et animaux en parcourant les chemins.

En 2016, une brochure sur la biodiversité de la vallée de la Bièvre, richement illustrée, a été publiée. Elle est utilisée par les enseignants de collège en support de leur enseignement. Les AVB ont aussi mené, accompagnés d'un botaniste, des inventaires autour des étangs du Val d'Or et du Moulin Renard pour étudier l'évolution de la flore auprès de la source de la Bièvre. Les résultats de cette étude ont contribué à la rédaction d'un " Diagnostic de la Vallée " transmis à la Direction Régionale de l'Environnement pour attirer son attention sur l'état de la biodiversité dans le site classé et la nécessité de la préserver.

C'est par ces engagements de tous les instants depuis 50 ans que les AVB ont participé à la mise en valeur de notre Vallée dont la biodiversité est étonnamment riche. Aujourd'hui englobé dans la zone du Grand Paris, les menaces grondent sur notre environnement. L'engagement de tous est donc plus que jamais nécessaire pour poursuivre les actions en faveur de la protection de la vallée de la Bièvre et de ses environs.

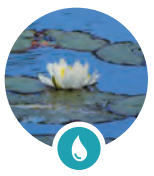

Le Bleu
symbole de l'eau est l'élément de base de notre rivière

Le Vert
évoque la nature et l'environnement.

*Les AVB ont rédigé plusieurs " **Chartes vertes** " (1977, 1983 et 1989) pour lister les objectifs, les problèmes et les solutions relatifs à la protection de ce territoire si proche de Paris et donc tellement convoité par les promoteurs.*

Vignettes tous droits réservés

sauvegarder

Déjà, les agriculteurs ont entrepris une diversification pertinente (compostage, maraîchage, cueillette, produits laitiers ; poulets, œufs et pain bio ; distribution en circuit court ...).

Ch. Montville et son élevage de poulets (AVB)

Production de légumes bio

Cette faiblesse a été récemment illustrée par des travaux engagés par le Golf National qui n'ont été arrêtés que par un recours judiciaire de Terre et Cité.

Et la pression ne peut manquer d'être grande pour urbaniser autour d'un métro traversant la ZPNAF .

Or l'agriculture périurbaine, économisant les transports, va se révéler indispensable et on le constatera avec l'accroissement de population déjà imposé à notre région.

Cette diversification doit pouvoir s'accentuer pour satisfaire la demande, en concédant un peu de terres pour l'installation de jeunes exploitants, comme ce fut le cas pour Charles Monville à Favreuse.

78

> C'est le nombre d'espèces animales protégées, observées parmi la faune dans notre Vallée
tous types de protection confondus

35

> C'est le nombre d'espèces végétales protégées, ou déterminantes ZNIEFF, répertoriées dans notre Vallée

2150

> C'est le nombre d'hectares du site classé de notre Vallée

*Pour approfondir ces sujets lire "**La biodiversité dana la Vallée de la Bièvre**" ouvrage disponible sur le site de l'association : **www.bievre.org***

Les AVB et les circulations douces

Beaucoup de communes de la vallée de la Bièvre étaient des communes rurales avec des chemins, des sentes que les habitants utilisaient. Les AVB, dès leur création, en font un inventaire pour les faire connaître et éviter qu'ils ne soient supprimés par de nouvelles constructions ou englobés dans des propriétés. La marche de loisir et la promenade se développant, les chemins se transforment et deviennent chemins de promenade, de randonnées.

Coureurs autour des étangs (AVB)

Passage sous la RD 91 (AVB)

Avec diverses associations sportives, les AVB organisent des marches dans la Vallée. Ils soutiennent les trois jeunes gens qui créent la Marche de la Bièvre pour faire connaître la rivière de sa source à son embouchure ainsi que les chemins de la vallée. Cette marche a aujourd'hui près de 40 ans et regroupe chaque année environ 2000 marcheurs.

Avec le concours du Comité National de Grande Randonnée est inauguré en 1972 le tronçon du GR11 traversant la Vallée. Les adhérents des AVB ont proposé un tracé, participé au défrichage et au marquage rouge et blanc.

Les AVB proposent des passages souterrains afin que les marcheurs ne se voient pas arrêtés dans leurs promenades, sous la RD 91 vers l'étang du Val d'Or et sous la RN 286 au Bois des Gonards à Buc.

Pour que les circulations douces soient utilisées, il faut informer les utilisateurs par l'intermédiaire du Castor. Le SIAVB (Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre), qui gère la rivière, crée aussi des promenades le long de la Bièvre. Une des richesses de la vallée, ce sont ses forêts dont la presque totalité se trouve dans le site classé.

Les AVB s'emploient à les faire découvrir aux promeneurs et collaborent avec l'ONF qui améliore leur accès et l'information dans ses forêts de plus en plus visitées. En 2009, la Communauté du Grand Parc de Versailles crée la nouvelle piste cyclable venant de Versailles qui fait le lien entre différentes communes.

En 2012, l'association publie dans le Castor un dossier complet sur les circulations douces, commune par commune avec un rappel de ce que l'on peut découvrir de la faune, de la flore et comprendre la biodiversité de la Vallée. Une brochure a été éditée à cet effet. En 2015, c'est un ensemble de promenades dans le site classé de la vallée de la Bièvre qui est présenté dans le Castor.

Toutes ces circulations douces sont fragiles, les déchets sauvages peuvent les envahir, des propriétaires peu scrupuleux peuvent se les approprier, des routes, des constructions peuvent les englober. Nous sommes de plus en plus nombreux à les utiliser ; soyons nombreux aussi à les défendre.

Premier tracé du GR11 en 1971 (archives AVB)

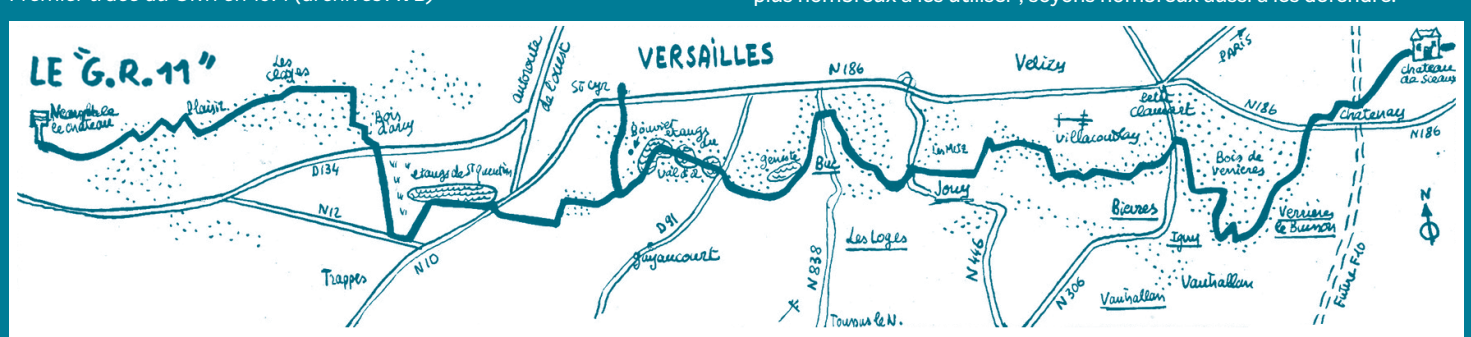

L'actualités de nos communes

BIÈVRES

▶ LA RÉVISION DU PLU
de Bièvres, commencée en juin 2017, va s'échelonner sur deux ans avec des objectifs larges : Préserver l'identité du village, rééquilibrer les zones économiques de la commune, en particulier la ZAC du Val de Sygrie, instaurer une ceinture verte autour du village, prévoir un schéma des circulations douces, et poursuivre les objectifs de mixité sociale. Cette révision vient de commencer et la municipalité a proposé des ateliers d'échanges avec la population (centre village, Sud, Nord, environnement et circulations douces). Les observations des habitants participants aux ateliers seront prises en compte par la suite pour cette révision.
Liée à cette révision, une modification a été mise à l'enquête publique. Elle concerne un terrain avenue de la Gare où la municipalité envisage de construire une maison médicale, nécessaire à Bièvres, et une douzaine de logements. Une modification du zonage a été introduite pour permettre la construction des logements. Lors de l'enquête publique, les AVB ont émis des réserves, non pour la maison médicale mais pour les constructions de logements dans une zone déjà très dense, avec des risques de difficulté de circulation et un manque de mixité sociale. Mais le commissaire enquêteur a donné un avis favorable à cette modification.

▶ MOULIN DE VAUBOYEN
Le seul candidat qui avait un projet de réhabilitation s'est malheureusement désisté. L'inquiétude s'accroît sur l'avenir du site qui se détériore rapidement avec le temps.

▶ MAISON DE LA VALLÉE
Ce bâtiment, dans l'enceinte du Moulin de Vauboyen, doit être pris en charge par la commune de Bièvres pour en faire une Maison de l'environnement de la vallée. L'enveloppe d'investissement élevée et des soutiens qui disparaissent semblent remettre en cause ce projet.

BUC

▶ DANS LE BÉTON, TOUT EST BON !
L'enquête publique sur le PLU est terminé depuis le 18 novembre. Parallèlement, la municipalité poursuit à marche forcée son programme de constructions au détriment des espaces verts et de l'habitat villageois, affirmant une espèce de détestation pour tout ce qui n'est pas « moderne », quitte à reconstruire sur des vestiges totalement disparus et sans hésiter à définir comme « à urbaniser » des espaces situés en site classé des Arcades.
En site inscrit, à côté du « théâtre » de 350 places, pour 2,5 millions d'euros, un « espace culturel polyvalent » de 250 places supprimant les vignes du parvis de l'église et alors même que le Lycée Franco-Allemand construit une salle des fêtes de 300 places qu'il envisage de mettre ponctuellement à la disposition de la commune.
Toujours en site inscrit, au bord de la Bièvre, une structure multi-accueil de 50 berceaux.
A la place d'un jardin sur le plateau, une maison médicale de douze praticiens avec 15 places de parking.
Et sur une zone naturelle voisine du stade, pour 3 millions d'euros, un troisième gymnase. Par ailleurs, on ignore d'où vont venir les fonds nécessaires à la réfection de l'horrible gymnase qui ne sera pas démoli en site inscrit au Pré St-Jean.

GUYANCOURT

GUYANCOURT DOPÉ PAR LE GRAND PARIS !

Guyancourt, ville de 30 000 habitants située entre la vallée de la Bièvre et le Plateau de Saclay, redonne un coup d'accélérateur à son urbanisation
A la naissance des AVB en 1967, Guyancourt était un village rural de 1 400 âmes composé essentiellement de fermiers. Ces derniers disparaissent avec l'urbanisation de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, et avec eux, les terres agricoles : entre 1982 et 2008 „ 68% des terres agricoles de la commune ont disparu !
Aujourd'hui, la ZPNAF – Zone de Protection Naturelle Agricole et Forestière - protège les dernières terres agricoles. Mais le Grand Paris et son Super Métro qui s'arrêterait à Guyancourt-Gare avant de relier Satory-Gare en passant sous les étangs les Étangs de la Minière inspire nos urbanistes :
• dans le quartier de Villaroy, un imposant hôtel IBIS (plus de 100 chambres) en face du Technocentre Renault vient de voir le jour
• dans le quartier de la Minière un campus des services de l'automobile est en chantiers en remplacement de l'ex-IFCA (formation aux métiers de l'agriculture), sur près de 5 hectares
• au Pont du Routoir, les projets de construction qui seront achevés en 2018 compteront 500 nouveaux logements, une résidence de tourisme, un groupe scolaire et une clinique.
• enfin, les travaux pour accueillir la future gare de Guyancourt viennent de débuter sur l'ancien site industriel de THALES non loin du Technocentre : 1 300 logements, la gare, 200 000 m² de commerces et d'activités, tout cela programmé pour l'arrivée de la Ligne 18 en 2030 !
2030 est un peu lointain ? Le CIO – Comité International Olympique - vient d'annoncer que les Jeux Olympiques de 2024 auront lieu à Paris et une partie des épreuves (cyclisme sur Piste, BMX, Golf, Equitation et VTT) auront lieu à Saint Quentin en Yvelines et à Versailles. La Ville de Guyancourt se bat pour accélérer l'arrivée du Métro (ligne 18) pour 2024. Hypothèse remise en cause par le manque de budget d'après une réunion ministérielle qui a eu lieu le 2 août dernier. Affaire à suivre.

LES LOGES

MAISON INTERGÉNÉRATIONELLE

C'est le plus gros projet de logements sociaux jamais engagé dans la commune (57 logements 100% sociaux), qui devrait permettre d'améliorer la très faible proportion actuelle (9%, à comparer aux 25% demandés par la loi). Les travaux doivent débuter avant la fin de l'année rue de Buc, sur l'emplacement d'une friche arborée.

CIRCULATION

Avec la remise à double sens de la rue de la Division Leclerc, la polémique semble apaisée. La rue Guy Moquet reste en sens unique (vers le nord). Dans cette rue étroite, coupée maintenant par le « sentier des écoliers » et bordée de nouveaux logements, on pourrait se demander s'il ne faudrait pas aller plus loin, avec un aménagement de type « zone de rencontre » où la chaussée est partagée par les différents usagers, avec une priorité aux piétons.

JARDINS PARTAGÉS

La jeune association Les Loges en Jardins a démontré avec brio cet été que l'on pouvait créer un projet de jardins familiaux et partagés et même de réussir à faire de premières récoltes en moins de six mois !
C'est un nouveau lieu de rencontre qui est ainsi créé au cœur du village.

Historique des projets routiers (AVB)

Histoire des menaces routières sur la vallée

1 – Enjambement des sources de la Bièvre
2 – D91 : doublement en voie express
3 – D938 Déviation par les Bois des Loges
4 – A86 : échangeur à Jouy (Allavoine)
5 – A87 : cisaillement de la vallée et du plateau de Saclay
6 – N118 : doublement à huit voies
7 – B18 : voie nouvelle près du Petit Clamart
8 – N444 : doublement au dessus d'Igny
9 – D60 : échangeur avec A86

Des routes créées,

mais une circulation toujours plus difficile

La politique de développement du " tout automobile ", prônée dans les années 70, a, depuis, produit les effets que l'on pouvait prévoir, amplifiés par un aménagement du territoire aboutissant à une centralisation massive autour de Paris.

En 1992, le Castor écrivait déjà : " Le trafic routier croît surtout du fait de l'augmentation de la population en région parisienne. Les AVB sont donc de fermes partisans d'une politique nationale d'aménagement du territoire qui évite la congestion de l'Île-de-France et la dégradation du cadre de vie du Francilien. "
Cette position, l'association n'a eu de cesse de la défendre, encourageant l'établissement de Plans de Déplacements urbains volontaristes qui reconnaissent, à l'instar de nombreuses autres métropoles du monde, l'inutilité de l'accroissement d'un réseau routier aussitôt saturé et privilégient l'entretien, l'amélioration et le développement de transports en commun cohérents et interconnectés. Pour ce faire, les crédits alloués par la Région devraient être supérieurs à ceux consacrés aux routes et cela commence heureusement à être le cas. En attendant, cet article rappelle la longue liste des projets routiers qui ont touchés notre région, mais aussi ceux auxquels nous avons échappé.

RN118

Présentée comme " une petite déviation de Bièvres " et ouverte en 1972 en catimini

> sans enquête publique, la voie express RN 118 cisaille à présent la Vallée du nord au sud et déverse sur une partie de la commune de Bièvres son flot de décibels. Elle a vu son trafic croître de 12 000 véhicules par jour à plus de 85 000 en 1989, date à laquelle l'élargissement de 4 à 8 voies est envisagé au détriment de 3 à 4 hectares de forêt et provoquant quotidiennement l'afflux de 140 000 véhicules concernant les communes de Bièvres, Igny, Massy et Verrières-le-Buisson.

B12-A87

Présentée comme voie de liaison entre les villes nouvelles

> la B12 devait relier Bois Robert (à Bois d'Arcy) à Palaiseau en passant au-dessus de l'étang du Moulin à Renard, à proximité des sources de la Bièvre à Guyancourt, coupant les terres agricoles du plateau d'est en ouest entre Buc et Toussus et bouleversant la réserve ornithologique des étangs de Saclay avant de rejoindre Palaiseau.

Les AVB ont à l'époque proposé d'étudier des variantes dont la liaison par E12 au niveau du Bois Robert pour emprunter ensuite la RD 36 en évitant de sacrifier les terres agricoles. Mais ces alternatives se sont heurté à l'installation sur des terres agricoles du golf national en 1987/88, par ailleurs en toute illégalité (voir article Villaroy p4).

En 1989, quinze maires du plateau de Saclay protestent contre le projet de B12. Ils demandent de surseoir aux projets de St Quentin-en-Yvelines quant à l'aménagement du golf, de la ZAC de Villaroy et de la partie d'urbanisation non encore réalisée en bordure des voies E2 et F12, afin de ne pas condamner une alternative de tracé qui ne compromettrait pas la pérennité des exploitations agricoles.

Finalement, l'abandon de la B12 a confirmé ce choix par l'administration mais la demande actuelle de la commune de Buc de réalisation d'un " barreau sud ", empruntant grosso modo le tracé de B12 au sud de la commune, remet la menace de saignée dans les terres agricoles du plateau dans le viseur.

L'A87 avait, quant à elle, pour vocation de relier la B12 à l'A86, tranchant à nouveau la vallée de la Bièvre du nord au sud pour la traverser au niveau de la maison forestière du Petit Jouy.

Les AVB, mais également le maire de Buc de l'époque, André Dufranne, ont marqué leur opposition à ce projet dévastateur pour l'environnement et ce projet n'a finalement jamais vu le jour.

RN 286

Lors de l'élargissement de la RN286, les AVB obtiennent un passage souterrain reliant, sous la RN 286, les parties nord et sud du Bois des Gonards.

> Ils n'ont malheureusement pas les moyens de lutter contre ce projet d'ampleur nationale dont l'objectif affiché, qui fait sourire (jaune) aujourd'hui quand on constate le résultat, est de fluidifier la circulation sur cet axe majeur...

A86

Bouclage à l'est

> Les travaux de percement du tunnel à partir du Pont Colbert en direction de Rueil Malmaison ont donné lieu à l'installation temporaire d'une " usine " de traitement des boues avant rejet dans le fossé longeant la RN 446 pour aboutir finalement dans la Bièvre. Quelques pollutions ponctuelles ont été rapidement signalées par les AVB.

Côté circulations douces, les AVB ont fait des propositions afin de rétablir la continuité du cheminement cyclable et d'en améliorer le tracé.

Le débouché ouest du tunnel de l'A86 sur les terrains des pépinières Allavoine au Pont Colbert, à l'intérieur du périmètre d'inscription de la vallée à l'inventaire des sites protégés dans le cadre de la Loi de 1930, a constitué une atteinte irrémédiable au site, même si une attention toute particulière a finalement été accordée au traitement des abords de cette infrastructure.

L'abandon de l'A126 (ex B12) a heureusement permis qu'il ne constitue pas l'amorce de l'A87 pour les relier.

JOUY-EN-JOSAS

LE PLU

La commune a approuvé la révision du PLU par délibération du conseil municipal en date du 29 mai 2017, soit parmi les premières de la Vallée. Toutefois, le Préfet appelle l'attention sur le risque d'octroyer des droits à construire trop importants dans des espaces marqués par un caractère naturel (limite des 50 m. en lisières ou au sein des espaces se situant en site inscrit ou classé.

Les projets s'incrivant dans ce nouveau PLU ne manquent pas à Jouy, même s'ils ne se concrétisent pas vite.

LE PPRI

Sa parution, maintes fois annoncée, a été retardée. On peut toutefois déjà mentionner qu'il ne prend en considération ni le fait que les bassins de rétention sont, aujourd'hui, pour la plupart d'entre eux, vides (afin de répondre aux directives européennes) ni l'apport des eaux de ruissellement des coteaux.

Lorsque l'on sait que ce sont elles qui ont engendré l'inondation du centre en juillet 1982, cela peut surprendre ! Le PPRI de la vallée de la Bièvre et du ru de Vauhallan a été prescrit par l'arrêté inter-préfectoral n° SE-2017-000195 du 1er septembre 2017.*

Il doit encore franchir deux étapes après la consultation officielle, annoncée pour fin novembre 2017 : l'enquête publique devrait suivre au deuxième trimestre 2018 et l'approbation du plan intervenir fin de deuxième trimestre 2018. (site préfecture des Yvelines).

** ce qui signifie qu'il s'impose aux PLU des communes concernées*

Nous y reviendrons dans un prochain numéro..

LA LOI SRU

Nous vous donnons rendez-vous dans le prochain numéro du Castor pour évoquer une approche impartiale de la loi SRU (qui impose aux communes des quotas de logement sociaux à construire) et de ses obligations.

Simulation du passage du projet de route D938 à travers le bois des Loges (AVB)

RD 938

Déviation pour éviter Buc

Ajout pour la version numérique pour souligner le rôle de l'action d'ACRO, association des Loges-en-Josas qui a déposé un recours contre le projet de RD938, perdu en première instance, mais gagné le 15 novembre 2001 devant la cour administrative d'appel de Paris. Le pourvoi en cassation engagé par le Conseil Général des Yvelines n'a pas été admis. L'action en justice d'ACRO et le classement du site de la Vallée ont alors définitivement eu raison de ce projet.

Cela fait longtemps que les riverains de la rue Louis Blériot (RD938) dans Buc n'en peuvent plus de la circulation intense de voitures et de camions qui empruntent de jour comme de nuit la colonne vertébrale étroite de leur village. Ils réclament une déviation qui les débarrassera des camions et de la circulation de transit.

Un premier projet de déviation est soumis à enquête publique en 1987. Il propose une route à 2x1 voie entre la Croix Blanche, au nord des Loges-en-Josas, et le Petit Jouy, mais également une déviation de l'actuelle RD120 le long de Jouy.

Reportant sur Les Loges une partie des nuisances, manquant de vision d'ensemble à long terme, coupant de nombreux chemins de promenade et mutilant un des plus beaux sites de la Vallée de la Bièvre, ce projet suscite des craintes exprimées par les habitants des Loges et de Jouy.

Les AVB émettent un avis défavorable et proposent des modifications tendant à minimiser l'impact sur l'environnement.

>*Jouy se retire du projet.*

Dix ans plus tard, en 1997, le Conseil Général des Yvelines approuve un avant-projet de travaux modificatifs prévoyant une voie montante supplémentaire et l'allongement à 250m de la tranchée couverte.

Mais selon une étude commandée par la DDE en 1994, le trafic dans Buc n'en serait pas réduit de plus de 10%.

Le Conseil Régional d'Île-de-France, mis à contribution à hauteur de 50% du financement du projet, s'interroge alors sur la pertinence de la dépense au regard du service qu'elle est censée rendre. À la suite de l'enquête publique, rencontrant l'opposition des habitants des Loges et des protecteurs de la Vallée de la Bièvre, le commissaire enquêteur donne un avis favorable mais assorti de réserves expresses et de recommandations.

Entre temps, le site de la Vallée de la Bièvre obtient son classement comme site protégé en 2000. Le périmètre retenu tient compte d'une emprise qui est celle d'A87 mais pas du nouveau projet présenté par le Conseil Général.

La cour d'Appel du Tribunal Administratif de Paris annule alors le projet présenté par le Conseil Général pour la déviation de la RD 938 dans Buc par Les Loges-en-Josas en 2001.

Pas démonté, le Conseil Général se pourvoit en cassation, faisant fi des propositions des associations d'entamer enfin une concertation ouverte avec les habitants concernés pour envisager une solution alternative qui ne détruise pas l'environnement.

Le 25 octobre 2002, le Conseil d'État rejette la demande du Conseil Général des Yvelines visant à faire annuler le décret de classement de la vallée de la Bièvre !

Fin de partie en mars 2003 : le Conseil d'État prononce un second rejet visant le pourvoi en cassation du Conseil Général des Yvelines, confirmant ainsi l'annulation du lancement du projet de déviation.

Le Conseil Général avait alors deux possibilités : ou bien il recommençait la procédure depuis le début avec le projet qu'il avait retenu, ou bien il lançait enfin une véritable concertation pour conduire à une solution acceptable pour tous.

Aucune de ces deux solutions n'a cependant été retenue.

Face au problème persistant d'encombrement de la rue Louis Blériot, la commune de Buc réclame à présent une nouvelle route est-ouest au sud de la commune, au travers des parcelles agricoles du plateau de Saclay entre la RD938 et la RD 91. Elle imagine qu'elle permettra de dévier le trafic nord-sud dont 80% des camions sont à destination ou en provenance de sa propre zone d'activité et ceci sans assurance de pouvoir en interdire la circulation sur la rue Louis Blériot.

Il serait sans doute plus judicieux d'envisager sérieusement une réorientation de cette dernière vers des activités tertiaires moins consommatrices de transports lourds que les activités logistiques et de gros œuvre qui y sont actuellement implantées.

La liste des projets présentés dans cet article, heureusement avortés pour la plupart, fait froid dans le dos. On a sans doute échappé au pire ! Mais combien de projets inutiles repoussé, d'argent dépensé pour rien, de faux espoirs et d'efforts constants pour protéger notre environnement.

Il semble qu'aujourd'hui le " tout voiture " ne fasse plus recette, les leçons des échecs d'aménagements censés résoudre tous les problèmes de circulation ayant enfin été tirées.

Il reste à construire l'avenir des moyens de transport " propres " car le problème des déplacements des franciliens est toujours là et a même tendance à s'aggraver.

80% des déplacements de banlieue à banlieue, représentant les 2/3 du total des déplacements en Île-de-France, se font encore en voiture particulière.

Pour rompre enfin avec cette logique du " toujours plus de voitures ", le Conseil Régional d'Île-de-France a donné, en 2001, la priorité budgétaire aux transports en commun.

> *Peut-être enfin un changement de cap !*

Nuisance n°1 des Franciliens

LE BRUIT n'épargne pas la vallée de la Bièvre...

© Fotolia

Le bruit est la nuisance classée en n°1 dans les sondages par les populations qui y sont exposées. Il se développe particulièrement avec l'urbanisation et la concentration urbaine. Des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) sont maintenant établis pour évaluer le bruit sur un territoire donné et envisager les moyens de l'atténuer. Ils sont mis à jour tous les 5 ans.

Mais il y a encore loin du plan à l'amélioration réelle !

▶ **La circulation automobile** est la nuisance sonore qui perturbe le plus les habitants de la Vallée et justifie les efforts constants des associations pour " limiter les ambitions des bâtisseurs, s'opposer à la création de nouvelles voies expresses et à l'extension de celles qui existent déjà ", comme il était suggéré dans un ancien numéro du Castor .....

Au cours des 25 dernières années, ces efforts se sont traduits avant tout par l'opposition à la création de routes nouvelles : B12/A126, déviation RD 938 aux Loges-en-Josas. Mais ils ont porté également sur la limitation du bruit engendré par les voies existantes. Ainsi, en 2012 les AVB participent à la concertation sur le projet de mur anti-bruit le long de la RN118 à Bièvres pour demander notamment d'en accroître la hauteur, d'en soigner l'esthétique végétale et de réaliser la pose d'un revêtement acoustique sur la chaussée tout en solutionnant la question du bruit réfléchi par le mur vers la zone ouest d'Igny.

▶ **Le bruit du rail** concerne aussi la Vallée avec la ligne C du RER, sur laquelle circulent aussi des trains de marchandise.

Une étude réalisée par Bruitparif en mars 2007 a permis de montrer que les niveaux de bruit engendrés par cette ligne, en zone résidentielle à 20m des voies ferrées à Igny, étaient supérieurs aux valeurs recommandées par l'Organisation Mondiale de la Santé, les dépassant en particulier de 10,5 dBA entre 22h et 6h du matin.

Les AVB sont intervenus lors de la consultation publique sur la tangentielle ouest et veilleront à ce que l'accroissement potentiel du trafic de marchandises n'aggrave pas la situation sonore pour les riverains.

▶ **Mais ce sont les nuisances sonores dues à l'activité aérienne** qui ont surtout mobilisé l'association depuis de nombreuses années sans discontinuer.
La vallée de la Bièvre est relativement épargnée par le bruit des grands aéroports de la région parisienne.

En revanche, la vallée est pleinement concernée par la présence et l'activité de la base militaire de Villacoublay, par les mouvements relatifs à l'aérodrome de Toussus-Le-Noble et, depuis peu, par l'installation de la gendarmerie à Satory avec ses entraînements à bord d'hélicoptères.

La lutte contre les nuisances sonores aériennes est une vieille affaire pour Toussus dont le développement pour l'aviation d'affaires est envisagé dès 1971. En 1989, avec la fermeture de l'aérodrome de Guyancourt, une partie de l'activité est reportée sur Toussus. 25 collectivités locales des vallées de l'Yvette et de la Bièvre, la ville de Versailles, les enfants des écoles, des associations se mobilisent, manifestent, pétitionnent et obtiennent l'interdiction des vols de nuit entre 22h et 6h du matin, la limitation à 12 tonnes du poids total en charge des avions autorisés à se poser et l'institution de procédures d'atterrissage et de décollage qui évitent le plus possible le survol des agglomérations voisines. Ces dernières procédures ne seront cependant pas toujours respectées.

Affiche -1974- (archives AVB)

Aujourd'hui, Villacoublay et Toussus sont pourvus d'une Commission Consultative de l'Environnement (CCE) dans lesquelles siègent les AVB avec voix délibérative. les AVB ont également participé à l'élaboration des chartes de l'environnement des 2 aérodromes et sont membres des comités de suivi de leur application.

Ces participations ont permis d'obtenir des inflexions de trajectoires pour tenter d'améliorer la situation des populations concernées, notamment par l'implantation de repères de suivi de trajectoire au sol. Des subventions ont pu être obtenues pour la pose de silencieux sur les avions école les plus bruyants de Toussus mais elles ne concernent malheureusement pas les avions plus puissants utilisés par l'aviation d'affaires ni les hélicoptères.

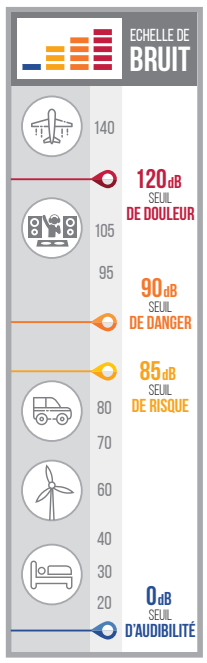

En 2011, une plage de silence est obtenue entre le 1er avril et le 30 septembre le dimanche et les jours fériés de 12 heures à 15 heures, interdisant l'aérodrome à tout trafic d'aéronefs à motorisation. Une plage de moindre bruit est également instaurée pendant la même période et n'autorisant les tours de piste qu'aux aéronefs basés sur l'aérodrome et équipés de silencieux le samedi de 12 heures à 16 heures et après 20 heures.

Enfin, la certification CALIPSO est toujours en cours à Toussus afin d'identifier les avions les plus bruyants et de pouvoir éventuellement limiter les plages horaires qui leur seront autorisées.

Afin de pouvoir exercer une pression plus forte pour faire valoir des propositions alternatives visant à faire évoluer l'activité de l'aérodrome de Toussus vers des perspectives moins pénalisantes pour l'environnement, les AVB ont choisi il y a quelques années de se rapprocher d'une trentaine d'associations du sud de l'aérodrome de Toussus au sein de " l'Alliance ".

> 8

IGNY

▶ LE PLU

L'enquête publique a eu lieu du 6 juin au 7 juillet 2017. La participation des Ignyssois a donné lieu à 56 observations : 59 % d'entre elles sont favorables au projet, 34 % formulent des critiques et 7 % seulement sont défavorables. A l'issue de cette enquête, le commissaire-enquêteur a transmis son rapport il exprime un avis favorable sur le projet de PLU, avec 3 recommandations :

• actualisation du projet de révision du PLU, insérer toutes les modifications que la Ville s'est engagée à faire ;

• mettre en œuvre une étude d'impact sur l'ensemble des questions relatives à la circulation, au stationnement, aux transports en commun et à l'accroissement de la population induite par la mise en œuvre du projet ;

• poursuivre le processus de concertation engagé ; en particulier, ouvrir dès que possible une « Maison de projet » où pourront être mis en place des dispositifs de veille sur l'évaluation de l'application du PLU. Ceci concerne notamment le secteur de la gare, inscrit pour une durée de cinq ans en périmètre de constructions limitées.

Ce PLU a été approuvé en séance du conseil municipal, le 13 septembre 2017. Il nous revient maintenant d'être vigilant quant au suivi de ces modifications, observations et recommandations.

▶ PROJET IMMOBILIER : LE SITE « LANGEVIN-WALLON »

Le Conseil municipal a approuvé la cession à un promoteur immobilier d'un terrain communal d'environ 6000 m2 situé sur le site Langevin Wallon. Sur ce terrain, existaient des bâtiments abritant une ancienne école, des logements communaux, un local d'archives communales et quelques salles associatives. Le projet à venir consiste en la construction de 89 logements, 149 places de stationnement minimum en sous- sol et 165 m2 de surface de plancher de locaux d'activité en rez-de-chaussée.

Les AVB restent attentifs à l'architecture du projet ; il se situe en effet dans le bourg, en site inscrit.

▶ DÉCOUVERTE DU PLATEAU DE SACLAY

En association avec l'ADER et l'ADEVE les AVB proposent trois circuits pédestres, au départ d'Igny, de 4 km, 5,5 km et 7,5km. Promeneurs, contactez-nous pour connaître ces circuits de découverte.

Délégué AVB d'Igny : Lorenzi.christian@wanadoo.fr

SACLAY

Peu de choses ont changé à Saclay depuis le Castor 81. La vie associative est toujours aussi intense et les évènements culturels aussi intéressants. Le carrefour du Christ est toujours encombré aux heures de pointe, peut-être même un peu plus de par ses travaux d'aménagement. Patience ...

Le fait nouveau, c'est la sélection de la candidature de l'Essonne pour le projet de Village global de l'Exposition Universelle 2025. Faut-il s'en réjouir avec le chœur des laudateurs ?

Le lieu retenu, c'est 110 hectares de part et d'autre de la RN118, à cheval sur les communes d'Orsay, de Gif-sur Yvette, et de Saclay.

Passons sur le décor qui ornementerait le paysage : métro sur viaduc et globe géant, emblèmes de la modernité triomphante. Passons aussi sur les millions de visiteurs qui viendront nous rejoindre par les abondantes et efficaces liaisons du territoire, transports publics, et routes.

Mais si l'un des thèmes de l'exposition (« La connaissance à partager ») correspond à la vocation universitaire et scientifique du lieu, interrogeons-nous sur l'adéquation du second (« la planète à protéger ») avec l'urbanisation d'un espace en majeure partie agricole. Certes le coup est déjà parti pour les terres de la ZAC Moulon, mais nous rappelons que les AVB ont porté un recours contre la DUP Corbeville pour tenter de sauvegarder les champs de la ferme de la Martinière. Recours encore en instruction.

Interrogeons-nous aussi sur le financement de cette manifestation éphémère, paraît-il assuré par les sponsors privés qui se rembourseraient sur la billetterie, quand le 13 septembre dernier la CPS a voté un engagement de participation dans une fourchette de 35 à 67 millions d'euros, et que l'EPAPS demande que le déficit d'une ZAC Expo soit garanti par les collectivités territoriales porteuses du projet.

Ces deux interrogations ont été soulevées par quelques-uns lors de la délibération de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay (CPS), sans adhésion des autres conseillers, en majorité « suiveurs ». Partageons l'inquiétude de notre maire pour les finances de la petite commune de Saclay, partie prenante de la grande Expo.

La Bièvre

Carte de la Haute Vallée (AVB)

▶ La Bièvre
Petite rivière, grands enjeux

Avec un bassin versant de 200 km² environ comptant 750 000 habitants répartis sur 5 départements (75, 78, 91, 92 et 94), seul affluent de la Seine dans Paris intra-muros, à l'air libre jusqu'à Antony mais terminant aujourd'hui sa course dans une canalisation, on voit bien que notre " petite " rivière n'est pas ordinaire ●

▶ La qualité de l'eau

Une directive européenne traduite en droit français, fixait à 2015 la limite du rétablissement de la qualité de l'eau des rivières afin d'en garantir le bon état écologique.

Un premier plan d'actions a été établi par l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la période 2004-2006, visant dans un premier temps à réduire les niveaux de nitrate et de phosphore dans la rivière et à maîtriser les pollutions chimiques et bactériologiques.

Les étangs de Saclay, recevant les eaux de refroidissement en provenance du CEA et se vidant dans la Bièvre par l'intermédiaire des rigoles et aqueducs du plateau, sont sous surveillance, en particulier pour les risques de rejets radioactifs.

Le plateau de Satory, avec ses installations militaires, a été régulièrement à l'origine de pollutions signalées dans l'étang de La Geneste à Buc et dans la Bièvre. On peut espérer que l'actuel projet d'aménagement de la partie ouest de ce plateau sera l'occasion de prendre les mesures indispensables pour remédier définitivement à ce problème récurrent.

Au début de l'aménagement de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, la mobilisation contre les risques de pollution de la Bièvre a permis d'échapper de justesse au déversement des effluents d'une station d'épuration qui aurait été installée à La Minière, entre l'étang du Val d'Or et l'étang de La Geneste.

Mais l'histoire se répète et Saint-Quentin-en-Yvelines envisage à nouveau cette hypothèse.

Les AVB sont mobilisés contre cette solution.

Mais les atteintes à la qualité de l'eau rejetée dans la rivière peuvent également provenir des particuliers en raison de branchements défectueux, par exemple en envoyant des eaux usées dans le réseau des eaux pluviales dirigées vers le milieu naturel.

Chaque particulier peut donc participer à son niveau à l'amélioration de la qualité des eaux de la rivière ●

▶ La gestion
de la rivière

Le Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement pour la Vallée de la Bièvre (SIAVB) regroupe aujourd'hui 14 communes et 3 communautés d'agglomérations. Il a été créé en 1945 pour collecter les eaux usées, lutter contre les inondations, améliorer la qualité des eaux de la rivière, protéger le patrimoine naturel et créer des sentiers de promenade le long du cours d'eau.

Dans les années 70, l'installation de la ville nouvelle de Saint-Quentin en Yvelines a constitué un bouleversement majeur, nécessitant la création de bassins de retenue sur le territoire de la ville nouvelle pour éviter l'afflux brutal dans la rivière des eaux de ruissellement engendrées par les nouvelles surfaces imperméabilisées, et donc les inondations subséquentes.

Aujourd'hui, l'urbanisation du plateau de Saclay pose à nouveau le même problème ●

▶ Le SAGE
Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau de la Bièvre.

Les AVB militent depuis longtemps pour que la Bièvre soit dotée d'un SAGE spécifique plutôt que d'être " noyée " dans le grand Schéma directeur du bassin Seine Normandie et ils ont participé activement à son élaboration. En 2004, la Région rassemble cinq départements, plusieurs dizaines de communes, les communautés de communes et les syndicats d'assainissement concernés en vue d'élaborer une charte organisant la gestion des eaux dans tout le bassin de la Bièvre. Cette charte préfigurera l'élaboration du SAGE de la Bièvre qui a été définitivement approuvé le 27 janvier 2017. Il est entré en application dès le lendemain de sa publication. Les documents d'urbanisme ont à présent trois ans pour être mis en compatibilité avec ses dispositions ●

▶ La pollution
par les pesticides.

Les pratiques agricoles et les excès d'utilisation dans les jardins particuliers ont été à l'origine de la diffusion de pesticides dans les rivières, dont la Bièvre. Depuis quelques années, grâce à la prise de conscience de ce problème grave, les pratiques des uns et des autres ont heureusement commencé à changer ●

▶ Le rétablissement
des continuités écologiques de la rivière

Ce principe vient au secours de la qualité de l'écosystème des rivières mais également, dans le cas de la haute vallée de la Bièvre à ciel ouvert, de la lutte contre les inondations.

Afin de répondre à une directive cadre européenne d'octobre 2000, tous les obstacles au libre écoulement de l'eau (des poissons et des sédiments) de la rivière doivent être supprimés. Autrement dit, il faudrait laisser ouvertes les vannes qui ont permis de constituer les bassins de retenue d'eau et donc à les faire disparaître en les vidant...

Après étude, le SIAVB est arrivé une solution mixte : vidage là où c'était possible sans dommage majeur aux paysages, ce qui a été fait pour l'étang des Bas-Prés à Jouy-en-Josas ; maintien partiel en eau et création d'une zone d'expansion des crues comme à l'étang des Damoiseaux à Igny ; abaissement du niveau d'eau permanent, permettant d'accroître la capacité de stockage en cas de fortes pluies tout en ne bouleversant pas le paysage pour l'étang de La Geneste à Buc.

Cette solution, adaptée à chaque cas, permet d'augmenter considérablement le volume potentiel global de stockage d'eau en cas de nécessité pour lutter contre une possible inondation ●

▶ Liberté
pour la Bièvre

En 1997, les AVB et l'Association pour le développement et l'aménagement de Paris 13e ont décidé d'unir leurs efforts pour " sauvegarder ce qui reste de la Bièvre vive et rendre aux Franciliens la Bièvre qui a été jadis enterrée ". Ils ont créé un collectif d'une trentaine d'associations qui deviendra l'Union pour la Renaissance de la Bièvre.

Soutenus par les élus depuis, plusieurs réouvertures ont pu voir le jour comme à Verrières-Le-Buisson en aval du Moulin de Grais, à Fresnes au Parc des Prés, à l'Haÿ-les-Roses.

D'autres ouvertures sont programmées comme à Arcueil, Gentilly ou encore en centre-ville de Jouy-en-Josas.

Tous ces projets de réouverture rencontrent un fort soutien de la population mais ils demanderont que la rivière soit assainie dans sa partie avale. La Bièvre, petite rivière au cœur de l'histoire de notre région et jusqu'à Paris, devient donc un symbole de reconquête de la nature et, par là-même, un grand enjeu ●

Affiche sensibilisant à la menace d'une station d'épuration des eaux de St Quentin-en-Y. (archives AVB)

Laissez vos avis sur : avb@bievre.org

▶ *Que pensez-vous de ce nouveau Castor ?*

▶ *Quels thèmes souhaiteriez-vous voir traités ?*

Merci :-)

Les inondations

***Le débit de la Bièvre** est extrêmement variable, capable de passer de **20 à 20000 litres par seconde en l'espace de 20 minutes**. Une des causes possibles d'inondation est donc le débordement de la rivière.*

On trouve la trace de crues exceptionnelles dès mai 1526, en avril 1579 également appelée "déluge Saint-Marcel", en février 1665 puis en 1806, 1910, 1973...

Plus récemment, **1982** a été une année terrible qui a vu 110 mm d'eau tomber en 3h entre le 21 et le 22 juillet au cours d'une pluie qualifiée de centennale. 7,5 millions de m3 d'eau ont envahi la Vallée, entraînant 1,20m d'eau dans le centre de Jouy et 1,50m à Bièvres et à Igny.

Suite à cette catastrophe, qui n'a heureusement fait que des dégâts matériels, le SIAVB a pris la décision d'augmenter de 30% les capacités de retenue d'eau sur son territoire et, dès 1983, des zones de stockage ont été créées, comme le bassin des Bas Prés.

La télégestion des différents ouvrages est mise en place en 1993 et son automatisation en 1998 afin d'en maximiser la performance.

Inondation du 23 juillet 1982 à Igny (AVB)

Depuis, il a pu prouver son efficacité : les alertes postérieures comme celle de 2001 n'ayant entraîné que des dégâts limités à 3 habitations et celle, entièrement jugulée, en mai 2016. Ces résultats satisfaisants doivent cependant être relativisés par l'absence de précipitations extrêmes depuis 1982.

Il ne faut pas négliger l'évolution climatique et la possible multiplication des épisodes pluvieux violents et intenses.

À ces phénomènes naturels, viennent s'ajouter la poursuite des imperméabilisations de terrains en amont, à Saint-Quentin, sur le plateau de Saclay et à Satory, qui vont accroître les volumes d'eau ruisselée à retenir, à traiter et à évacuer. Tout cela ne plaide pas en faveur de constructions nouvelles en zone inondable en fond de vallée.

Les inondations ne sont pas toujours causées par le débordement d'une rivière, mais parfois seulement par le ruissellement des eaux de pluie.

On ne peut pas en effet augmenter à l'infini le diamètre des canalisations d'évacuation de ces eaux. De plus, il faut qu'elles aboutissent dans un cours d'eau de taille suffisante pour en recevoir les effluents sans déborder.

Lors de la création de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, les études préalables avaient conclu que, s'il avait fallu installer des canalisations suffisantes jusqu'à la Seine pour évacuer les eaux de ruissellement, cela aurait financièrement fait capoter le projet. La solution choisie a alors été d'implanter des bassins de retenue afin de pouvoir les évacuer petit à petit avec un débit acceptable pour l'aval.

Ce principe est encore appliqué aujourd'hui et, normalement, toute imperméabilisation nouvelle d'une certaine superficie doit comporter un système de retenue de l'eau de ruissellement.

En avril 2007, un orage exceptionnel a entraîné l'inondation d'une soixantaine de maisons sur la commune de Villiers-le-Bâcle, loin des rives d'un cours d'eau. Ce lotissement, construit au fond d'un entonnoir, a fait les frais d'un concours de circonstances malheureux : le caractère exceptionnel de l'orage, le dysfonctionnement de la rigole supposée évacuer un partie de l'eau, une imperméabilisation liée à un nouveau programme immobilier voisin, l'imperméabilisation par la sécheresse des champs voisins et l'absence de végétation.

Cet exemple montre qu'il faut laisser, y compris dans les villes, des terrains naturels permettant d'absorber l'eau et de réalimenter la nappe phréatique par infiltration.

Les Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) ne devraient pas, quant à eux, se limiter à la protection des risques d'inondation par débordement des rivières mais également intégrer les risques d'inondations causées par les débordements des réseaux, de recueil de ruisselements.

Les AVB & les actions en justice

Les AVB ont pour principe de rechercher toutes les voies de solutions amiables possibles avant d'engager un recours en justice. D'abord parce que ça marche souvent, et ensuite parce que les recours auprès des tribunaux sont très longs, coûteux et à l'issue souvent incertaine compte tenu de la complexité du droit français.

Mais il y a des circonstances où la convergence de vue est impossible, ou des situations où l'on est mis devant le fait accompli (une construction sans permis par exemple). Les associations comme les AVB ne devraient pas toujours être en première ligne car l'intérêt commun devrait conduire les collectivités territoriales à s'engager pour faire respecter la loi. Mais l'indépendance des associations est souvent le facteur déterminant qui les pousse à agir. Alors quand toutes les tentatives de négociation ont échoué et que l'enjeu est important, il ne reste plus que la solution d'en appeler à la justice et les AVB n'hésitent pas à le faire, en alliant leurs forces à d'autres associations ou même avec les communes chaque fois que c'est possible.

L'énumération des recours conduits par les AVB serait fastidieuse et vous en trouverez quelques exemples dans les différents articles qui relatent les combats historiques de l'association. Nous nous contenterons ici de citer quelques exemples qui ont marqué le parcours judiciaire des AVB.

En 1992, le DIPS (District du Plateau de Saclay) obtient à marche forcée un arrêté inter-préfectoral rendant exécutoire son schéma directeur.

On assiste à une levée de boucliers, concrétisée par le recueil de 15000 signatures hostiles au projet. Les associations, regroupées dans l'Union des Associations du Plateau de Saclay, attaquent ces décisions devant le Conseil d'Etat et le Tribunal Administratif. Sans attendre le verdict, le DIPS fait lancer fin 1993 une enquête publique pour exproprier 525 hectares de terres agricoles.

Mais c'était sans compter sur la pugnacité des citoyens et des grands élus de l'époque : suite à 4000 dépositions dans les registres, le commissaire-enquêteur donne un avis défavorable à la Déclaration d'Utilité Publique et demande d'attendre les jugements des procédures en cours ! C'est un coup d'arrêt à cette poursuite démesurée de l'urbanisation dans ce secteur.

En 2009, la commune de Buc lance une révision simplifiée de son PLU : il s'agit, entre autres, d'étendre à toutes les zones du PLU, y compris les zones naturelles, l'exemption du respect des règles d'urbanisme pour les édifices publics ou d'intérêt collectif, de changer de zone des espaces boisés, par ailleurs situés en site classé de la vallée de la Bièvre, afin d'y permettre des constructions.

Au vu des implications de ces changements sur les zones naturelles ou protégées et après avoir présenté sans succès leurs arguments aux élus et essuyé un refus de leur recours gracieux, les AVB ont pris la décision d'attaquer cette révision du PLU auprès du Tribunal Administratif de Versailles. Ce dernier a annulé les décisions prises par le conseil municipal concernant deux changements de zone. Le Tribunal a par ailleurs considéré que la commune avait renoncé à son projet de modification sur la troisième zone et a considéré qu'il y avait donc non-lieu à statuer sur ce point.

Le point le plus important pour les AVB, la protection du site classé, a donc été confirmé par le tribunal et fera référence, espérons-le, pour l'ensemble des communes de la Vallée.

Le succès n'est pas toujours au bout du long chemin judiciaire. Un recours contre le PLU de Jouy et mené avec d'autres associations de la commune en 2012, visant à limiter l'expansion urbaine et les constructions en zone inondable rendues possible par le PLU, a été perdu en 2014. Pourtant, le préfet des Yvelines a ensuite mis un frein aux projets de construction en zone inondable et l'élaboration du PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) est en cours d'élaboration. Les questions soulevées par les associations étaient donc pertinentes et l'avenir dira si les règles en la matière évoluent ou non.

Mais dans la même commune de Jouy-en-Josas, le Conseil d'État a mis fin à près de cinq longues années de procédure en donnant raison à des habitants associés aux AVB en annulant le permis de construire d'un immeuble prévu au beau milieu d'un quartier de pavillons résidentiels.

Ces exemples montrent la difficulté et les efforts que demandent ces appels à la justice, mais aussi leur nécessité quand toutes les autres voies se sont avérées sans issue. Ces actions ont aussi un coût financier car, en plus des frais d'avocats, des dépens de justice voire des dommages et intérêts sont encourus en cas de rejet des requêtes.

Ces risques sont pris en toute conscience et le soutien des adhérents permet à l'association des AVB de préserver son indépendance et sa liberté d'action.

Panneau annonçant l'entrée dans le site classé (AVB)

Le classement de la vallée de la Bièvre en 2000 a été une aventure longue et périlleuse où ministres, élus, fonctionnaires du Ministère de la Culture et de l'Environnement et les AVB comme " mouche du coche " se sont impliqués avec persévérance. Comme l'a dit la Ministre de l'Environnement de l'époque, Dominique Voynet, " Un site classé, ce n'est pas seulement la reconnaissance de la beauté d'un lieu, c'est surtout un pari sur l'avenir : celui d'un développement appuyé sur la cohabitation harmonieuse entre les humains et la nature ".

Que de chemin parcouru depuis 1962 où les AVB évoquaient et militaient pour le classement de la Vallée ! En 1966, à la suggestion des AVB, neuf propriétés sont classées, dont le domaine du Montcel et le château de Vauboyen. En 1971, les ministres de l'environnement et de la Culture, Robert Poujade et Jacques Duhamel, inscrivent à l'inventaire des " Sites Pittoresques ", toute la vallée de la Bièvre et les étangs de Saclay.

En 1986, Mme Prévost-Marcilhacy, du Ministère de la Culture, suggère que l'on aille plus loin et propose le classement de la vallée. Cette idée est retenue par Michel Barnier, alors ministre de l'environnement ; les différentes communes de la Vallée sont d'accord. Malheureusement, en 1992, la Direction Régionale des Transports, s'oppose à cette idée. Elle est hostile à toute contrainte à l'égard de l'automobile et rappelle les deux tracés d'autoroute retenus par le Schéma Directeur de l'Île de France dans notre région.

De nouvelles négociations commencent alors ; elles vont durer 8 ans ! C'est la Direction Régionale de l'Environnement qui coordonne le travail. Après maintes embuches de dernières minutes, dont la moindre n'est pas le recours contre le classement auprès du Conseil d'État du président du conseil départemental des Yvelines, Franck Borotra. Ce recours, heureusement rejeté, aboutit enfin à la signature du décret de Classement de la Vallée de la Bièvre le 7 juillet 2000.

Tous les habitants de la Vallée bénéficient aujourd'hui, sans le savoir parfois, de la protection apportée par ce " Classement ". Cette protection n'est toutefois pas absolue et certains essaient de la contourner. La vigilance reste donc de mise.

Classement

" Les monuments naturels ou les sites classés ne peuvent ni être détruits ni être modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale de l'État. " (loi de 1930)

Quelle vallée de la Bièvre dans 20 ANS

L'historique des luttes pour l'environnement présenté dans ce numéro du Castor fait apparaître une constante inquiétante dans les aménagements qui ont concerné notre région. Contrairement aux " grands desseins " sur le plateau de Saclay (ville nouvelle de Saint Quentin-en-Yvelines dans les années 70, Grand Paris aujourd'hui), les aménagements des communes de la Vallée ont presque tous été décidés au coup par coup, sans vision claire d'un objectif futur. Sous la pression des promoteurs souvent, sous la pression des préfets aujourd'hui pour répondre aux obligations de la loi ALUR, en particulier les logements sociaux, ou encore pour se conformer aux schémas d'aménagements plus globaux (Région Île de France) par exemple, on construit un lotissement ici, une zone d'activité là. La preuve en est que les plans d'urbanisme, qui sont justement censés définir une politique à long terme, sont modifiés à tout bout de champs, pour s'adapter à chaque projet ou à chaque changement de réglementation.

Pourtant, l'expérience nous apprend que ces décisions sont quasiment irréversibles, ou en tout cas que leurs conséquences se font sentir sur plusieurs générations, ce qui devrait inciter à prendre le temps de la réflexion. Le risque majeur est que, en effet, projet après projet, nos communes changent de physionomie et que la vie des habitants y soit notablement modifiée sans que la question n'ait jamais été vraiment débattue ni tranchée.

Les statistiques montrent que les communes de la vallée de la Bièvre ont vu leur population augmenter rapidement, dans les années 70 principalement. La croissance de la région parisienne était alors très forte et le besoin en logement également, repoussant toujours plus loin de Paris les habitants et de nouveaux pôles d'activité se créant en grande couronne. Elles ont connu une relative stabilité depuis, à quelques exceptions près.

Mais c'est sans doute à une nouvelle vague de croissance qu'il faut s'attendre aujourd'hui. Les objectifs de taux de logements sociaux, trop longtemps négligés, s'imposent aujourd'hui. Car malgré la richesse et le dynamisme de nos métropoles régionales (Lyon, Marseille, Nice, Grenoble, Rennes, Nantes, Toulouse, Bordeaux, Montpellier, Lille, Strasbourg et bien d'autres), il semble que le centralisme francilien soit un mal français incurable. La pression sur les zones encore peu urbanisées se fait donc intense, et la vallée de la Bièvre ainsi que le plateau de Saclay en font partie. Paris est déjà la ville la plus dense d'Europe et une des villes les plus denses du monde (6e au classement). Ses espaces de respiration sont très limités en comparaison des autres capitales européennes. Veut-on vraiment étendre ce modèle à sa banlieue ? Est-ce que l'étalement urbain, au détriment des espaces naturels et agricoles, est inéluctable. On peut en douter, quand on constate l'inefficacité d'une telle concentration : temps de transport, stress, pollution et ses problèmes de santé, qualité de vie dégradée et impact sur l'attractivité.

>> C'EST DONC LE BON MOMENT POUR FAIRE DES CHOIX. Ils doivent être conscients, exprimés et concertés. Ils engagent notre responsabilité pour les générations à venir.

VAUHALLAN

▶ PLU

Après l'abrogation du PLU, pour erreurs manifestes d'appréciation entre autres (conclusions du Commissaire enquêteur), nous sommes en phase finale de l'élaboration du PLU 2. Mais Le mode de « concertation » de M le maire n'a pas changé et les demandes des associations, essentielles pour conserver le caractère rural du village, sont toujours ignorées. Nous demandons simplement :

Le maintien du zonage similaire *à celui des zones UGB et UH du POS (en autant de zones Ub). Cette différenciation avait été affinée au cours des évolutions successives du POS reflétant les caractéristiques de l'habitat de chacun des quartiers concernés, et supprimée indûment sans justification.*

L'abandon du Coefficient d'Emprise au Sol (CES) uniforme de 30% *que nous jugeons néfaste, les permis de construire délivrés en ce moment en sont l'illustration !*

L'instauration des CES différenciés *comme l'était les COS précédemment.*

Le rétablissement des marges de reculement *de 4 à 6 mètres pour toutes les zones pavillonnaires.*

La limitation des toitures en terrasse *à un pourcentage raisonnable de la surface de la toiture pour éviter les constructions en forme de cube.*

▶ SITE CLASSÉ

Chacun a pu constater que le site classé de la vallée de la Bièvre, à Vauhallan, a fait l'objet de nombreux dépôts d'ordures le long des rigoles. Des mesures ont été prises pour y remédier. Espérons qu'elles soient pérennes. De plus, une centaine de Roms se sont installés depuis 4 mois sur l'ancienne propriété d'un marchand de charbon située à côté des jardins de Cocagne Des actions sont en cours pour les déplacer car cette implantation n'est pas compatible avec le classement du site.

VERRIÈRES

Par délibération du 25 septembre 2017, le conseil municipal vient d'arrêter le nouveau PLU de Verrières. Le document, conséquent, comporte près de 750 pages. ***I- Un rapport de présentation*** *(plus de 400 p) qui, malgré quelques approximations, omissions et raccourcis (concertation, trafic routier, commerces, activités économique...) est de très bonne qualité sur les caractéristiques de la ville et les enjeux à venir.* ***II-Le PADD*** *qui retrace 6 « sites de projet » de constructions nouvelles : 3 figurent dans les OAP, 2 (les plus contestables) sont retracés dans les annexes, 1 (secteur Jean Jaurès) a disparu des autres documents.*

III- Les orientations d'aménagement et de programmation *(OAP) : trois opérations sont programmées : Gabriel Péri (55 logements), route de Bua (30 logements), Léon Maugé (20 logements). Ces opérations comportent 40% de logements sociaux. A noter que l'opération route du Bua ne précise pas le mode de désenclavement de la parcelle (nécessité de supprimer un pavillon limitrophe pour créer une accessibilité...)*

IV- Le règlement *(237p), comportant notamment le plan de zonage : eu égard à son volume et son opposabilité aux tiers, celui- ci est en cours d'expertise par les AVB.* ***V-Les annexes*** *: c'est dans ce chapitre, également opposable, que sont retracées les servitudes pour les propriétaires des deux zones à urbaniser : la reconversion de la zone d'activité des petits ruisseaux en éco-quartier ainsi que l'urbanisation d'un segment conséquent de part et d'autre du Bd du Maréchal Foch : Ces deux orientations manquent de visibilité et sont contestables : la première se révèle impraticable et la seconde est manifestement sur dimensionnée et peu pertinente en l'état car elle comporte des effets pervers.*

Pour plus d'informations sur l'élaboration du PLU, sur ces deux dernières opérations et sur nos propositions, on se reportera à l'article sur l'urbanisation à Verrières figurant sur le site des AVB.

▶ www.bievre.org

Les AVB œuvrent pour la protection de l'environnement et du cadre de vie de la vallée de la Bièvre et de ses environs.

M./Mme/Prénom, Nom :

Adresse /Code Postal & Ville :

Tél.: E-mail :

Amis de la Vallée de la Bièvre
Association loi 1901, agréée par le Ministère de l'écologie

J'adhère aux AVB en tant que : ☐ Membre actif 20 € ☐ de soutien 40 € ☐ Bienfaiteur, à partir de 100 € ☐ Moins de 25 ans : 4 €

OU ☐ Je fais don aux AVB de la somme de Date :

▶ Signature

Règlement par chèque à l'ordre des «AVB», à adresser à : **AVB - BP 25 - 91570 Bièvres**
E-mail : avb@bievre.org - Versement donnant droit à réduction d'impôt - Reçu fiscal fourni.

Les Amis de la Vallée de la Bièvre - association loi 1901 agréée par le Ministère de l'Environnement. Elle œuvre pour la protection de l'environnement et du cadre de vie de la vallée de la Bièvre et de ses environs. Le Castor est son journal qui diffuse à 23000 ex. sur les communes du site classé. Directeur de la publication : Olivier Lucas. ISSN 0983.293 - Conception graphique : www.stephanesoubrie.com - Illustrations : Stéphane Soubrié (d'après Freepik) Imprimerie : Réveil de la Marne. Tous droits de reproduction des textes et visuels réservés. AVB - BP 25 - 91570 Bièvres